

**QUESTION ORALE DEPOSEE PAR Mme Marie-Antoinette SANTONI-BRUNELLI
Au nom du groupe « LE RASSEMBLEMENT »**

OBJET : Gestion du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020

Monsieur le Président,

Ma question porte sur la gestion du Programme Opérationnel FEDER 2014-2020 et plus particulièrement sur le volet urbain et l'appel à projets ITI (Investissements Territoriaux Intégrés).

Mes interrogations portent sur la répartition de l'enveloppe de 14 M d'euros entre les 3 autorités urbaines candidates à l'appel à projet, à savoir :

- la CAPA ;
- la CAB ;
- le Pôle urbain Sud Corse

J'ai sous les yeux la délibération du Conseil Exécutif en date du 10 mars 2016 fixant les modalités de répartition des enveloppes.

Dans ce document figure notamment la notation des différents dossiers de candidatures faisant apparaître le classement suivant :

- CAPA : 16,5/20
- Pôle Urbain Sud Corse : 12,5/20
- CAB : 11/20

A la suite figure la proposition de la DGA des Interventions, compétente dans l'instruction de ces demandes.

La proposition financière est la suivante :

- CAPA : 45 %, soit 6,3 M d'Euros ;
- CAB : 40%, soit 5,6 M d'Euros ;
- Pôle urbain Sud Corse : 15% soit 2,1 M d'Euros.

Cette répartition tient compte des différents jurys ayant auditionné les candidats, et s'appuie sur une méthode et des critères connus et partagés par tous depuis plusieurs mois -puisque clairement explicités dans l'appel à projets lancé par la CTC. La délibération du CE reprend d'ailleurs l'ensemble de ces critères de sélection pour étayer sa proposition numéro 1.

Mais, car il y a malheureusement un Mais, une 2ème proposition apparaît, comme par magie.

Cette proposition – retenue par le Conseil Exécutif pour sélectionner les candidatures et attribuer les enveloppes FEDER à chaque autorité urbaine, en total irrespect des règles édictées dans l'appel à projet (puisque écartant la proposition n°1 du processus de sélection) –décide d'introduire une formule mystérieuse dont seuls les universitaires ont le secret – et qui permet, fort opportunément, d'inverser complètement le classement :

- CAB : 50 % soit 7 M d'Euros ;
- CAPA : 35 %, soit 4,9 M d'Euros ;
- Pôle urbain Sud Corse : 15 % soit 2,1 M d'Euros.

Les arguments en faveur de l'option 2, retenue bien entendu par le CE, sont surprenants :

On parle d'équilibre territorial nord /sud préservé. Critère départemental mis en avant à l'heure où nous travaillons ardemment à l'émergence d'une Collectivité unique !

On met honteusement en avant le fait que la CAPA est la mieux dotée et voit sa demande initiale financée à hauteur de 71%.

La vérité, c'est que la CAPA se voit attribuer 35% de l'enveloppe qu'elle a demandée, soit 4.9 millions contre 45% et 6,3 millions qui auraient dû lui être attribué du fait de la qualité et de la pertinence de son dossier si l'exécutif avait respecté les critères d'attribution contenu dans l'appel à projet.

Doit-on rappeler que ces investissements en faveur du volet urbain du FEDER concernent en priorité des quartiers défavorisés comme celui du très médiatique quartier des « JARDINS DE L'EMPEREUR » auquel vous-même Monsieur le Président avez manifesté publiquement le plus grand intérêt !

L'équité, la justice, la transparence de la maison de cristal, sont les objectifs vertueux que vous vous êtes fixés dans cette mandature et nous voulons croire qu'ils guideront votre ligne politique en permanence.

Monsieur le Président, pensez-vous sincèrement que ces principes honorables sont respectés dans votre traitement de ce dossier ?